



109191 - La femme confrontée à une perturbation de ses règles et l'homme qui souffre de l'énurésie peuvent regrouper deux prières

question

Atteint de l'énurésie , m'est-il permis de regrouper deux prières?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La femme confrontée à une perturbation de ses règles et l'homme qui souffre de l'énurésie doivent faire en sorte que la souillure ne se répande pas. Pour ce faire, on peut utiliser une couche ou une garniture pour empêcher la souillure de s'étendre aux autres parties du corps et aux vêtements. L'intéressé doit lors de chaque prière laver les taches de souillure et changer la couche ou la garniture. Il/elle doit refaire ses ablutions à l'entrée de l'heure de chaque prière et accomplir la prière du moment et autant de prières surérogatoires qu'il lui plaira.

Pour leur faciliter la vie, la loi religieuse leur permet de regrouper les deux prières de l'après-midi et les deux premières prières de la nuit. Car le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a autorisé une femme souffrant de la perturbation de ses règles de regrouper deux prières. Le hadith est apporté par Ahmad, Abou Dawoud et at-Tirmidhi et jugé bon par al-Albani dans Irwaa al-ghalil (205). L'atteint d'énurésie est pareil.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah a dit: **Le malade et la femme confrontée à la perturbation de ses règles peuvent regrouper des prières.** Madjmou fatawa Ibn Taymiyyah (24/14). Il dit ailleurs: **peut regrouper les prières toute personne qui n'est pas en mesure de se purifier complètement aux heures respectives des prières regroupées sans difficulté. C'est le cas de la femme susmentionnée et d'autres cas de figure pareils.** Extrait de Madjmou fatawa Ibn Taymiyyah (24/84).



Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il est permis à la femme ci-dessus décrite de regrouper les deux prières de l'après -midi et les deux premières prières de la nuit, quand elle trouve de la peine à faire ses ablutions pour chaque prière.** Extrait d'ach-charh al-moumt'i (4/559)

Cela étant, il vous est permis de réunir les deux prières de l'après -midi et les deux premières prières de la nuit.

Allah le sait mieux.